

HANDICAP

Vous êtes

- une entreprise adaptée ;
- une structure portant un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ;
- une structure d'utilité sociale au service des personnes handicapées (tourisme et handicap, service à la personne, ...) ;

Vous avez un projet de :

- création ;
- développement ;
- consolidation.

Yvelines Actives vous propose :

- un accompagnement pour vous aider à structurer votre financement et vous soutenir tout au long de votre projet ;
- des solutions de financement d'un montant pouvant aller de 5 000 euros à 1 500 000 euros.

Conditions d'éligibilité

Votre projet doit s'inscrire dans le cadre d'éligibilité suivant :

- 🕒 votre structure a une **utilité sociale** avérée ;
- 🕒 Votre structure a une **activité économique** **;
- 🕒 votre projet a pour objet de **favoriser la pérennisation d'emplois durables**

** Les établissements sociaux et médico-sociaux (SESSAD, foyers d'hébergement, IME...), hormis les ESAT, ne sont pas éligibles aux financements d'Yvelines Actives.

Nos services

Yvelines Actives intervient sur différents types de besoins financiers :

- Financement des investissements moyen terme ;
- Financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR ou renforcement de la trésorerie) ;
- Garantie d'emprunt bancaire.

🕒 Exemples de projets pouvant être financés:

- ➔ Financement des investissements dans le cadre du lancement d'une nouvelle activité (machines, travaux d'aménagements) d'une entreprise du secteur de l'environnement ;

- ➔ Renforcement du fonds de roulement de la structure pour faire face au développement d'une nouvelle activité (lancement d'une activité blanchisserie par une entreprise adaptée existante) ;
- ➔ Financement de l'achat de mobilier dans le cadre d'un projet de création d'une entreprise adaptée dans le secteur de la restauration ;
- ➔ Consolidation de fonds de roulement d'une entreprise en redéploiement (secteur de la sous-traitance industrielle).

Comment faire une demande de financement ?

Vous devez vous adresser à Yvelines actives par mail ou téléphone (*lien vers contact*) qui étudiera l'éligibilité de votre demande de financement, vous remettra un dossier à remplir puis procèdera à l'expertise de votre projet.

Nos solutions de financement solidaire

Nom de l'outil	PUBLIC	MONTANT (jusqu'à ...)	DUREE	COUT
GARANTIES D'EMPRUNT BANCAIRE				
France Active Garantie	Toute entreprise solidaire ou association	45 000 € de garantie	5 ans maximum	2% du montant garanti
FGAP	Entreprise adaptée	250 000 € de garantie	Entre 2 et 15 ans	2 à 2,5 % du montant garanti
APPORTS REMBOURSABLES				
Contrat d'amorçage associatif	Petite association	10 000 €	Entre 1 an et 1 an ½	Aucun
Contrat d'Apport Associatif	Toute association	30 000 €	Entre 2 et 5 ans	Aucun
FRIS (Fonds Régional d'Investissement Solidaire)	Toute entreprise solidaire ou association	60 000 €	5 ans (7 ans dans certains cas)	2% par an
SIFA /FCP IE		1 500 000 €		
SUBVENTION				
Le Fonds de Confiance	Appui à la réalisation d'une étude action pour toute structure qui souhaite créer une nouvelle entreprise sociale	20 000 euros	/	/

Les avantages du recours à la Garantie France Active

- Bénéficier de l'accompagnement financier d'Yvelines Actives (appui technique, aide au montage financier ...)
- Limiter le recours aux cautions personnelles ;
- Créer les conditions d'un partenariat durable avec votre banquier.

Les avantages du recours aux financements remboursables

- Renforcer la structure financière du bilan de votre structure en renforçant son Fonds de Roulement et en vous donnant ainsi les moyens de financer sa croissance ;
- Faciliter le tour de table financier : l'intervention d'Yvelines Actives favorise la mobilisation d'autres concours financiers ;
- Sécuriser votre projet : pendant toute la durée de votre financement Yvelines Actives vous appuie par un suivi de gestion.